

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2022**

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze

Date de la convocation : **19 septembre 2022**
Nombre de conseillers en exercice : **29**

Nombre de conseillers présents : **21**
Nombre de pouvoirs : **8**

Le vingt-six septembre deux-mille-vingt-deux à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ussel, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Maire d'Ussel.

Étaient présents 21 membres du Conseil Municipal :

M. Christophe ARFEUILLERE ; Mme Maryse BADIA ; M. Gille BARBE ; Mme Nicole BERTHON ; Mme Chrystèle BOYER ; M. Michel BUCHE ; M. Tony CORNELISSEN ; M. Patrick COURTEIX ; M. Pierrick CRONNIER ; Mme Sandra DELIBIT ; M. Sébastien DEVALIERE ; M. Yoann FIANCETTE ; Mme Marilou PADILLA-RATELADE ; Mme Martine PANNETIER ; M. Philippe PELAT ; M. Michel PESTEL ; M. Bruno RAYNAUD ; Mme Tessa SAUBESTY ; M. Jean-Marc SAUVIAT ; Mme Françoise TALVARD et Mme Michèle VALIBUS.

Ont donné procuration 8 membres du Conseil Municipal :

M. Tony CALLA à Mme Sandra DELIBIT ; M. Jean-Pierre GUITARD à M. Philippe PELAT ; Mme Mady JUNISSON à Mme Michèle VALIBUS ; Mme Céline PARRAIN à Mme Marilou PADILLA-RATELADE ; Mme Sophie RIBEIRO à Mme Martine PANNETIER ; M. Adrien SEIXAS à M. Jean-Marc SAUVIAT ; Mme Patricia TILLET à M. Pierrick CRONNIER et Mme Elisabeth VENTADOUR à Mme Françoise TALVARD.

Secrétaire de séance : Mme Maryse BADIA

Numéro : DL20220926-010

Matière : 7.10 - Finances locales – divers

Objet : OFFICE NATIONAL DES FORETS – DESTINATION DES COUPES DE BOIS 2022

Vu le courriel de l'Office National des Forêts en date du 15 septembre 2022 concernant les coupes de bois à inscrire dans les forêts relevant du régime forestier ;

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Choisit la destination des coupes prévues pour l'année 2022 (désignées dans le tableau ci-dessous) :**

vente avec mise en concurrence à la diligence de l'ONF (vente de gré à gré par soumissions) si des opportunités se présentent. En fonction des propositions reçues, le Conseil municipal se prononcera ultérieurement sur le mode de mise en marché des bois.

Forêt	Parcelle	Surface	Coupe	Destination
Forêt communale d'Ussel	3.A	5.81	E2	Vente
Forêt communale d'Ussel	4	7.36	E3	Vente

- **Autorise, dans le cas où les critères de biodiversité et de fertilité du sol le permettent, l'export des menus bois¹.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tout document en rapport avec cette opération.**

¹ Menus bois : portions des tiges et branches de moins de 7 cm de diamètre dans les arbres à récolter.

Fait en Mairie d'Ussel, le 26 septembre 2022

Accusé de réception en préfecture
019-21 1927504-20220926-DL20220926-010-DE
Date de télétransmission : 28/09/2022
Date de réception préfecture : 28/09/2022
Date de mise en ligne : 28/09/2022



Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLERE